

Réussite du tirage au sort pour l'inscription aux conservatoires parisiens

Bruno Julliard, premier adjoint à la Maire de Paris, se félicite de la réussite de la mise en place du dispositif de tirage au sort pour les inscriptions dans les conservatoires municipaux à la rentrée 2015. Une démarche transparente, fiable et équitable.

Depuis le début de la mandature, Bruno Julliard a engagé un vaste travail visant à renforcer l'éveil musical et l'éducation artistique à Paris, en particulier au sein des conservatoires municipaux. Le premier adjoint à la Maire a proposé de réformer leurs modalités d'accès, en ayant recours au tirage au sort en ligne pour l'inscription des enfants débutants. Une évolution placée sous les signes de l'équité, de la transparence et de la fiabilité, adoptée à l'unanimité par le Conseil de Paris en avril dernier.

Afin de faciliter le processus, une plateforme Internet a été mise en place et la durée des inscriptions a été allongée : les familles ont pu adresser leurs candidatures pendant deux semaines, du 1er au 16 juin. La mise en place d'une ligne téléphonique ainsi que la tenue de réunions d'information locale ont par ailleurs été organisées en amont, afin d'accompagner au mieux les familles dans ces nouvelles démarches.

Ce sont ainsi 7.823 enfants qui ont pu s'inscrire dans les meilleures conditions. Les 3.000 places disponibles sur le territoire parisien pour l'année scolaire 2015/2016 ont été attribuées lundi 22 juin, sous contrôle d'huissier.

« Je suis heureux que la mise en place de ce nouveau dispositif, qui garantit l'égal accès de chaque enfant aux conservatoires parisiens, se soit passée dans les meilleures conditions. Le tirage au sort permet un processus d'inscription plus fluide et efficace. Ce nouveau système met fin à la logique injuste du "premier arrivé, premier servi" et des délais excessifs d'attente constatés ces dernières années. Il permettra à terme de diversifier les profils des élèves des conservatoires, avec une mixité géographique, sociale et culturelle sur le territoire parisien », détaille le premier adjoint.

Le tirage au sort est un premier pas vers plus de démocratisation, qui s'inscrit dans une réforme plus globale et structurelle des conservatoires municipaux. « Nous souhaitons les rendre plus accessibles et plus innovants, tout en maintenant la qualité des enseignements : augmenter le nombre de places disponibles, diversifier le profil des élèves et favoriser l'innovation pédagogique », conclut Bruno Julliard.